



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II
AUX PARTICIPANTS À LA SESSION PLÉNIÈRE MIXTE
DE LA CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI
ET DU SECRÉTARIAT POUR L'UNION DES CHRÉTIENS**

Mercredi, 1er février 1989

Chers Frères dans le Christ,

«En effet, comme nous avons plusieurs membres en un seul corps et que ces membres n'ont pas tous la même fonction, ainsi, à plusieurs, nous sommes un seul corps, en étant tous membres les uns des autres, chacun de sa part»^[1].

Ce beau passage de la Lettre de saint Paul aux Romains a inspiré la «Semaine de prières pour l'unité des chrétiens» qui, tout dernièrement (du 18 au 25 janvier), a été célébrée dans le monde entier. Vous l'avez certainement eu présent à l'esprit, vous tous membres de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et du Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens qui vous êtes réunis ces jours derniers afin de tenir ensemble, pour la première fois, une session plénière sur le thème important: «Bilan de l'engagement œcuménique de l'Eglise catholique. Perspectives d'avenir».

Le texte de saint Paul, avec l'image du corps unique composé de plusieurs membres aux fonctions diversifiées et aux dons variés, fait allusion à la réalité mystérieuse en même temps qu'incarnée et visible du Corps du Christ qui est l'Eglise. Il peut donc s'appliquer à notre activité pastorale et, par conséquent, à la recherche de l'unité de tous les chrétiens qui, comme j'ai eu l'occasion de le déclarer en diverses circonstances, constitue un engagement pastoral prioritaire de l'Eglise catholique.

Il y a plus de deux ans, j'avais recommandé à vos deux Dicastères de faire ensemble le point sur l'engagement œcuménique accompli depuis le Concile, d'étudier d'une part le problème de la méthode à suivre en cette matière, et d'autre part d'envisager la question des buts, rapprochés et lointains, vers lesquels il conviendrait à l'avenir de s'orienter.

C'est pourquoi je me réjouis de cette initiative et je puis vous dire que j'en ai suivi le développement avec un grand intérêt, une sincère sollicitude et ma fervente prière.

Tout en affirmant clairement que l'unique Eglise du Christ subsiste dans l'Eglise catholique[2], le deuxième Concile du Vatican avait exprimé une reconnaissance spécifique des autres Eglises et Communautés ecclésiales respectives[3] et avait indiqué ainsi la «unitatis redintegratio inter universos christianos promovenda» comme un de ses buts principaux[4]. Dans la Constitution «[Lumen Gentium](#)», il avait posé les fondements ecclésiologiques catholiques de l'œcuménisme et, dans le Décret «[Unitatis Redintegratio](#)», il en avait précisé tant les principes que la méthode à suivre. Ces directives clairvoyantes conservent aujourd'hui toute leur valeur tant pour l'activité interne de l'Eglise catholique qu'en ce qui concerne les relations et le dialogue avec les autres Eglises et Communautés ecclésiales.

Cet engagement solennel du deuxième Concile du Vatican a été mis en œuvre avec conviction et à travers de multiples initiatives. Le Synode extraordinaire des Evêques, convoqué pour une réflexion commune vingt ans après la clôture du Concile (1985), a justement relevé que l'œcuménisme était profondément enraciné dans la conscience de l'Eglise catholique.

Durant ces années, un dialogue théologique a été entamé avec les diverses Eglises et Communautés ecclésiales. Avec quelques-unes de ces Eglises, d'importantes déclarations ont également été signées par les autorités respectives à leur plus haut niveau. Plusieurs commissions mixtes ont publié des documents qui sont actuellement à l'étude dans vos Dicastères et qui permettent de juger du développement du dialogue théologique. D'intenses contacts avec les autres chrétiens ont caractérisé ces trente dernières années: il y a en effet exactement trente ans – et j'ai eu l'occasion de le rappeler récemment dans la Basilique Saint-Paul-hors-les-murs (25 janvier 1989) – que le [Pape Jean XXIII](#), avec une intuition prophétique, convoquait le deuxième Concile Vatican.

L'expérience de ces contacts, leur importance, leur complexité, leurs multiples implications, et la nécessité de donner des perspectives d'avenir, ont conseillé de tenir cette session plénière mixte.

Les deux Dicastères ont leurs propres compétences spécifiques. La Constitution apostolique «[Pastor Bonus](#)» les prévoit et les mentionne. Cependant, comme par sa nature même l'œcuménisme touche souvent des questions de foi, les deux Dicastères sont amenés à traiter des matières qui ont des implications communes.

Une collaboration entre ces deux Dicastères est donc nécessaire, chaque fois que la matière l'exige. Il faut en effet œuvrer en parfaite harmonie toutes les fois que le dialogue œcuménique aborde des questions doctrinales et chaque fois que, à l'intérieur de l'Eglise catholique, on traite des sujets ayant une implication œcuménique. Pareille coopération est également utile lorsqu'il s'agit de publier des documents ou des déclarations communes.

La Plénière mixte qui se tient en ces jours exprime clairement cette volonté partagée de part et d'autre. De plus, l'expérience spécifique de ses membres venant des cinq continents offre certainement une occasion unique de confrontation fraternelle pour promouvoir harmonieusement et de façon constructive et par un engagement commun renouvelé, la recherche de l'unité pour les temps nouveaux.

Cette collaboration est apparue aujourd'hui toujours plus nécessaire du fait que les dialogues théologiques vont aborder les divergences plus spécifiques entre les chrétiens à la recherche d'un plein accord dans la foi.

Je vous remercie de tout cœur d'avoir consacré à cette Plénière mixte votre engagement, vos études et votre préoccupation.

Je vous remercie d'avoir mis les dons que vous avez reçus du Seigneur au service de l'Eglise et de la sainte cause du rétablissement de la pleine unité de tous les chrétiens, unité que le Seigneur veut pour la communauté qui est sienne et qu'il a rachetée au prix de son sang.

Pour cette sainte cause, l'Eglise catholique s'engage avec toute sa sollicitude.

Le nouveau Code de droit canonique nous rappelle clairement cet engagement quand il affirme:

«Il appartient en premier lieu au Collège des évêques et au Siège apostolique d'encourager et de diriger chez les catholiques le mouvement œcuménique dont le but est de rétablir l'unité entre tous les chrétiens, unité que l'Eglise est tenue de promouvoir de par la volonté du Christ»^[5].

Dear Brothers,

I have followed the progress of this joint Plenary Assembly from its inception with great interest, genuine concern and fervent prayer. And so it is a special joy for me to be with you on this occasion.

The Second Vatican Council made the restoration of unity among Christians one of its chief concerns. In the years since the Council, this responsibility has been carried forward very effectively through a number of initiatives, and important priority for the Church today.

Although the Congregation for the Doctrine of the Faith and the Secretariat for Promoting Christian Unity each has specific areas of competence, as indicated in the Apostolic Constitution «Pastor Bonus», they must come together from time to time in order to deal with matters that have implications for both of them. It is therefore necessary that they work closely together when, for

example, the ecumenical dialogue raises doctrinal questions, or when topics that are to be treated within the Church have ecumenical implications.

This mixed Plenary Assembly is a welcome expression of the desire to work in harmony. The need for collaboration of this kind will grow as theological dialogue focuses more and more on the specific differences among Christians in their search for full agreement in faith.

I wish to thank all of you for your willingness to share in this important task. With my Apostolic Blessing.

Le Pape poursuit ainsi en italien avant de prendre congé des présents.

C'era in questo discorso un po' del cosiddetto «wish full thinking». Ho detto che ho seguito i lavori di questa plenaria ma, questo, era per me un grande desiderio. Ho fatto però di questo desiderio un fatto compiuto; ma, devo dire, adesso, alla fine, che era mio grande desiderio poter essere qui e poter seguire la discussione.

La problematica che avete discusso, toccato e studiato è una problematica di grande rilievo, di grandissima importanza per la fede e per la vita della Chiesa.

Noi siamo entrati con il Vaticano II in un'epoca ecumenica e benché sono già più di venticinque anni, ancora ci troviamo all'inizio, perché il compito non è facile.

Non si può rifare, in un breve periodo, quello che si è fatto, nel senso contrario, in un lungo periodo. Mi ricordo di un incontro a Parigi. Ero presente, per la prima volta, ai lavori di un gruppo ecumenico francese. Ad uno che mi poneva interrogativi di questo tipo risposi con le stesse parole: noi non possiamo rifare una strada di secoli, di parecchi anni. Per questo, si comprende bene che il lavoro deve essere anche in un certo senso lento; ma qui, non si tratta tanto di lentezza o di rapidità.

Questo lavoro deve essere fedele ai suoi principi, ai principi evocati e formulati dal Concilio Vaticano II nella *Lumen Gentium* e nella *Unitatis Redintegratio*; e poi, fedeli anche e soprattutto a questo che è il più grande principio dell'ecumenismo e del cammino ecumenico: la preghiera. La preghiera di Gesù diventa sempre più preghiera della Chiesa.

Sant'Agostino dice: si ascoltano le sue parole nella nostra anima e le nostre parole si ascoltano nella sua anima.

Quando noi preghiamo insieme con Gesù e lo facciamo sinceramente, si crea una speciale

energia spirituale cristiana e ecumenica.

Volevo dire questo per sostituire la mia assenza a motivo dei miei altri impegni benché insieme con un desiderio anzi, con un qualcosa in più di un desiderio, volevo essere qui e ascoltare come posso ascoltare durante i Sinodi lo scambio delle esperienze.

Questo scambio delle idee è certamente il frutto più prezioso della vostra assemblea. Per questo ringrazio i due dicasteri, i due Cardinali e tutti i presenti. Voglio ancora salutare personalmente tutti e ciascuno. Forse, così, attraverso questo saluto, l'osmosi di questa assemblea si trasferisce anche in me.

[1] *Rom.* 12, 4-5.

[2] *Lumen Gentium*, 8.

[3] *Unitatis Redintegratio*, 3 et 15.

[4] Cfr. *ibid.* 1.

[5] *Codex Iuris Canonici*, can . 775 § 1.

© Copyright 1989 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana